



MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n°01/2021

relatif au financement du ménage courant pour l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente, ci-après, des demandes de financement pour l'année 2021 suite à l'approbation du budget 2021 lors du Conseil général du jeudi 3 décembre 2020.

Financement

La Municipalité sollicite l'autorisation de contracter deux emprunts selon les éléments suivants :

A. Un emprunt d'un total de CHF 500'000.- réparti comme suit :

- Une tranche de CHF 200'000.- pour une période d'avril 2021 à décembre 2021, soit pour une période de neuf mois. Le taux d'intérêt en vigueur à ce jour se monte à 0.24%, soit un coût de CHF 360.- pour la période concernée de neuf mois.
- Une tranche de CHF 300'000.- pour une période de mai 2021 à décembre 2022, soit pour une période de dix-huit mois. Le taux d'intérêt en vigueur à ce jour pour cette période se monte à 0.19%, soit un coût annuel de CHF 570.-.

B. Un emprunt d'un total de CHF 535'000.- réparti comme suit :

- Une tranche de CHF 115'000.- pour une période d'avril 2021 à décembre 2021, soit pour une période de neuf mois. Le taux d'intérêt en vigueur à ce jour se monte à 0.24%, soit un coût de CHF 207.- pour la période concernée de neuf mois.
- Une tranche de CHF 420'000.- pour une période de mai 2021 à décembre 2022, soit pour une période de dix-huit mois. Le taux d'intérêt en vigueur à ce jour pour cette période se monte à 0.19%, soit un coût annuel de CHF 798.-.

Ces emprunts permettront de faire face aux dépenses budgétées pour l'année 2021 tout en respectant le plafond d'endettement en vigueur pour la fin de cette législature qui se monte à CHF 4'400'000.- alors que les dettes financières sont de CHF 2'200'000.- à ce jour.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- Vu le préavis municipal n° 01/2021 de la municipalité
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.- en deux tranches distinctes ;
2. D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 535'000.- en deux tranches distinctes.

Approuvé en séance de municipalité du 19 janvier 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Daniel Barbezat

La Secrétaire

Barbara Kammermann

